débout en applaudissant avec un empressement affecté. A la contre-épeuve on n'a compté que treize membres, parmi lesquels les citoyens Schœlcher, Esquiros, Cariou, etc.

Au milieu de l'émotion causée par ce triste incident, M. Dufaure monte à la tribune pour déposer un projet de loi portant que des poursuites seront exercées contre les journaux qui se sont rendus coupables d'offenses envers la commission des grâces. La lecture des articles est accueillie par de nombreux applaudissements. Espérons que ce ne sera pas une vaine démonstration, comme la présentation du projet tendant à abréger la procédure devant les conseils de guerre, qui, vous le savez, n'ont commencé à fonctionner qu'après des retards insuffisamment expliqués. Il est grand temps d'arrêter ce débordement d'articles infâmes, qui n'ont pour but que de désigner aux poignards des nombreux sicaires du parti, ces quinze hommes coupables d'avoir fait leur devoir en déclarant que la justice devait suivre son cours. Il est grand temps que les honnêtes gens soient rassurés et que les scélérats, enhardis par une trop longue impunité, commencent à trembler.

De nouvelles grèves se produisent en Angleterre. A la suite d'un dissentiment avec leurs chefs, les employés du télégraphe de Manchester se sont mis en grève.

L'état du prince de Galles est toujours fort grave. Cependant les dernières dépêches constatent deux faits heureux: Le prince a passé une nuit moins agitée que les précédentes et la prostration des forces n'augmente pas.

Informations-Nouvelles

On écrit de Versailles :

« La réunion des députés libres-échangistes a tenu hier sa première séance, sous la présence de M. Germain, député de l'Ain. Une intéressante discussion sur la circulation fiduciaire et les rapports de la Banque avec l'Etat, s'est ouverte ; y ont pris part MM. Wolowski, Alfred André, Crouveure. etc., Lundi, à midi, aura lieu une nouvelle séance pour examiner les projets de M. le ministre des finances et de M. Wolowski, sur l'élévation de la limite d'émission des billets de la Banque et sur l'abaissement à 10 et 5 fr. des coupures de cet établissement.

—

La commission relative à l'installation de l'Assemblée à Versailles a tenu séance hier, pour entendre la lecture du rapport de M. Cézanne sur les mesures prises pour approprier le palais de Versailles au séjour de l'Assemblée pendant l'hiver.

—

La commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale a tenu séance hier. M. Chaper a donné lecture de plusieurs extraits des procès-verbaux des séances de ce gouvernement, communiqués à la commission par M. Dréo, après avis des membres du gouvernement du 4 septembre, dont il fut le secrétaire. La commission a ensuite entendu M. Challemel-Lacour qui a déposé au sujet de son administration, comme préfet du Rhône pendant la guerre.

—

La peine de la censure dont M. Ordinaire, député du Rhône, a été frappé, avait été appliquée, en dernier lieu à M. Maladier, député de la Nièvre, qui vient d'être condamné à quinze ans de détention par la cour d'assises du Loiret, à raison des événements de la Nièvre.

Elle emporte de droit, dit le règlement :

1° La privation, pendant un mois, de moitié de l'indemnité allouée au représentant ;

2° L'impression et l'affichage à 1,000 exemplaires aux frais du représentant, de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure. Les affiches seront apposées dans toutes les communes du département par lequel représentant a été élu.

—

Le *Siècle* confirme la nouvelle donnée par les journaux de Lyon d'un prochain voyage de M. Thiers dans cette ville.

—

L'*Union républicaine* et la gauche républicaine tiennent aujourd'hui séance à Paris.

—

M. Ordinaire est le lion du jour. Tous les journaux, sans exception, s'occupent de lui. On a remarqué que le *Siècle* et l'*Avenir national* se distinguent par le développement du sermon qu'ils adressent au député du Rhône. Ce n'est pas qu'au fond, ils soient bien mécontents du *blâme énergique* — tel est l'euphémisme qu'emploie le *Siècle* — exprimé par ce vaillant démocrate : mais ils sont bien forcés d'avouer que ce genre d'apostrophe et ces procédés de polémique parlementaire ne sont pas faits pour séduire l'opinion et pour convertir les esprits à la bien aimée République.

M. Testelin, il y a quelques mois, M. Ordinaire, samedi, ont violé toutes les lois de la politesse la plus élémentaire, dans l'Assemblée des représentants du pays. Ces deux messieurs sont tous deux d'excellents républicains.

Les gens qui gardent leur sang-froid ne peuvent s'empêcher de le remarquer : au surplus, on a suivi le *crescendo* des journaux comme le *Siècle* et l'*Avenir* depuis quelque temps, on reste assez indécis sur la valeur de ces reproches au bon ami Ordinaire, qui « a commis une faute politique des plus regrettables. »

Comment oublier que l'*Avenir national*, dirigé par un membre de l'Assemblée, M. Peyrat, a été le premier à mettre en vedette les noms des quinze membres de la commission des grâces.

Il est très essentiel de signaler de quelle façon la *République française*, journal de M. Gambetta, lequel n'assistait pas à la séance, a apprécié cet incident.

On ne suppose pas généralement que la mesure dont a été frappé M. Ordinaire ait pour effet de nuire à sa réélection dans le département du Rhône.

A mesure qu'on remonte la gamme des journaux modérés, les appréciations deviennent de plus en plus vives. Le *National* ne se sent plus de colère et annonce que plusieurs membres de la gauche ont déclaré qu'ils cesseraient de faire partie de la réunion dite l'*Union républicaine*, si M. Ordinaire n'est pas rayé de la liste des membres de l'Union.

Le *Bien Public* va plus loin et crie à M. Ordinaire et consorts : « Vous n'êtes pas des républicains. » C'est exactement d'ailleurs ce que M. Ordinaire pense de ceux qui suivent la ligne politique du *Bien Public*.

Ces différences d'appréciation font qu'il est extrêmement difficile de s'entendre sur l'exacte signification du mot républicain.

—

Les bruits qui ont couru sur la retraite de M. Jules Simon sont démentis par les journaux de la démocratie autoritaire devenus les officieux de l'instruction publique et de quelques autres départements ministériels.

Il paraît que M. Jules Simon restera pour déposer son projet de loi sur l'instruction obligatoire et le défendre devant l'Assemblée.

Le travail est terminé, sauf quelques légères retouches qui ne peuvent pas en différer longtemps la présentation. On assure que le dépôt aura lieu au commencement de cette semaine, après qu'il aura été lu en conseil des ministres.

D'après les informations en cours, on peut assurer que l'instruction proposée par M. Simon est obligatoire, mais point gratuite. Pour ce dernier terme, toute liberté est laissée aux communes, de même que pour le choix des instituteurs. Les congrégations religieuses pourront être préférées aux instituteurs laïques, et réciproquement, ou même les uns et les autres, fonctionneront concurremment.

—

D'ici à peu de jours, Mgr Dupanloup pourra reprendre son siége à l'Assemblée nationale.

—

M. l'abbé Trégaro, aumônier en chef de la marine, ayant refusé, par modestie, d'accepter le siége épiscopal de Saint-Denis (Réunion), M. Thiers a prié Mgr Guibert de lui désigner, dans le plus bref délai possible, le successeur de Mgr Maupoint décédé.

—

Voici la liste des plus *grands* froids observés à Paris depuis un siècle :

19 degrés 1 dixième le 29 janvier 1776 ;
19 degrés 1 dixième le 30 décembre 1783;
21 degrés 8 dixièmes le 31 décembre 1788;
17 degrés 7 dixièmes le 11 février 1816;
19 degrés le 20 janvier 1838;
21 degrés 5 dixièmes le 9 décembre 1871.

Ces observations sont celles du thermomètre de l'observatoire, et sont prises pendant la nuit. On voit que, pour retrouver une température aussi basse que celle que nous venons de traverser, il faut remonter jusqu'à l'hiver 1788-89.

Aussi la Loire charrie, la Vienne est prise, le Rhône lui-même est couvert de glaçons flottants, et partout on signale la neige.

—

Voici, d'après l'*Agence Havas*, le récit de la petite fête offerte par l'empereur Alexandre à son bon ami Frédéric-Charles.

A l'occasion de la fête de l'ordre de Saint-Georges, l'empereur Alexandre a porté le toast suivant :

A la santé de l'empereur Guillaume, le plus ancien chevalier de l'Ordre ! A la santé des autres chevaliers de l'Ordre appartenant à son armée ! La présence de leurs dignes représentants au milieu de nous me remplit d'orgueil. Je désire et j'espère voir durer dans les âges futurs, l'amitié cordiale qui nous unit, ainsi que la fraternité guerrière des deux armées, fraternité qui a commencé depuis de longues années ; j'y vois la meilleure garantie de la paix et de l'ordre légitime en Europe.

Le prince Frédéric-Charles de Prusse a répondu par un toast à la santé du Czar.

En insérant ce toast, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* l'accompagne du commentaire suivant, à notre adresse :

Les yeux des Français ne se dessilleront-ils pas ? Une correspondance de Saint Pétersbourg signale la réception cordiale qui a été faite au prince Frédéric-Charles par l'empereur Alexandre, par les grands-ducs et par la population russe.

Mais, chère *Gazette*, les Français savent bien que pour le moment, il ne faut pas compter sur l'appui du vaincu de Sébastopol; mais les empereurs meurent vite en Russie, et tout pourrait bien être remis en question.

—

La scène est à Nancy. Après une discussion aigre-douce entre Français et Prussien :

— Vous êtes tout glorieux aujourd'hui, dit notre compatriote, mais l'heure de la revanche sonnera bien un jour !...

— Oui... mais quand?... riposte ironiquement le soldat de Guillaume.

— Vous l'entendrez avant nous, puisque vous avez toutes nos pendules?

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 9 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A deux heures un quart, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu.

M. ORDINAIRE. — Je ne viens pas apporter ici des paroles irritantes, mais je viens demander une rectification au procès-verbal et déclarer à cette tribune qu'hier, de ma place, j'ai déclaré que je n'acceptais pas la solidarité des mesures prises par la commission des grâces. (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez votre président remplir son devoir,

Une voix à droite. — Nous ne nous laisserons pas insulter.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne laisserai pas insulter la Chambre, croyez-en votre président.

Une voix à droite. — La commission des grâces et la Chambre, c'est la même chose. (Agitation.)

M. ORDINAIRE. — Vous avez la tache du sang ! (Bruit incessant.)

M. LEPÈRE. — Je n'ai point dit hier, comme m'a fait dire l'*Officiel*, que les paroles de M. Rouvier étaient une provocation. Je n'ai point prononcé ces paroles, et certainement je ne pouvais avoir la pensée de les prononcer à l'égard de M. Rouvier, mon ami.

M. DEPEYRE. — C'est moi qui ai prononcé ces paroles. J'ai dit que lorsqu'on isolait la commission des grâces de cette Assemblée, c'était une provocation à l'Assemblée tout entière. (Nouvelle agitation.)

Une voix à gauche. — La commission des grâces, c'est une commission d'assassins. (Agitation prolongée.)

Le président, au milieu du tumulte, feuillette le règlement. L'agitation est au comble. M. Grévy agite sa sonnette. Les huissiers crient : Silence ! Enfin, au boute de dix minutes. le calme se rétablit.

M. GRÉVY. — M. Ordinaire a adressé à la commission des grâces une expression et une injure qui ne doivent pas être prononcées dans cette Assemblée. Je propose à la Chambre de prononcer contre M. Ordinaire la peine de la censure. (Applaudissements répétés.)

Plusieurs voix voix à droite. Ce n'est pas assez (Bruit et réclamations.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la censure.

La grande majorité de l'Assemblée se lève.

Le vote est suivi d'applaudissements. Une trentaine de membre seulement se lèvent contre la proposition.

M DUFAURE, garde des sceaux. — Je viens, au nom du gouvernement, déposer un projet de loi tendant à poursuivre devant tous les tribunaux, les journaux qui ont offensé la commission des grâces.

Voici le texte du projet de loi :

« Le gouvernement, le conseil des ministres entendu,

« Vu l'article 2 du décret du 11 août 1848;

« Vu l'article 2 de la loi du 26 mai 1819;

« Attendu qu'il est tiré d'une jurisprudence constante que l'article 2 s'applique aussi bien dans le cas de l'existence d'une seule Chambre, que dans celui de l'existence de deux Chambres;

« Qu'une offense adressée à une fraction de l'Assemblée atteint l'Assemblée entière;

« Attendu que divers journaux ont publié des articles injurieux et offensants pour la commission des grâces ;

« Que de pareilles excès déshonorent la presse périodique et doivent être réprimés;

« Demande que des poursuites immédiates soient faites contre les journaux l'*Alliance*, le *Républicain de Tarn-et-Garonne*, le *Phare de la Loire* et divers autres journaux. »

M. Dufaure ne désigne pas ces autres journaux, ne se rappelant pas les titres.

Les paroles du garde des sceaux sont suivies d'applaudissements répétés.

M. GRÉVY. — L'urgence étant demandée, je vais consulter la Chambre.

L'Assemblée est consultée sur l'urgence du projet de loi déposé par M. Dufaure. L'urgence des poursuites est déclarée par l'Assemblée à une très grande majorité.

La séance est interrompue pendant quelques minutes.

On passe au rapport des pétitions.

M. MALLEVERGNE, rapporteur des pétitions relatives aux biens de la famille d'Orléans, trouve que, devant le dépôt du projet de loi fait hier par M. le ministre des finances, il serait bon que le rapport sur ces pétitions et les pétitions elle-mêmes fussent renvoyés à la commission nommée sur ce projet de loi.

Les noms de plusieurs rapporteurs sont appelés ensuite, mais ils sont absents.

M. POUYER-QUERTIER dépose un projet de loi relatif à l'émission et à la circulation des billets de la Banque de France et à l'abaissement des coupures de 10 et de 5 fr. Le projet de loi renferme deux articles, dont voici la substance :

« 1° La circulation des billets de la Banque de France, qui avait été fixée à 2 milliards 400 millions, est fixée à 3 milliards. Seulement, quand cette circulation aura atteint 2 milliards 800 millions, les 200 autres millions ne seront émis en tout ou en partie qu'après un décret qui autorisera cette circulation ;

2° La Banque de France est autorisée à abaisser à 10 fr. et à 5 fr. les coupures de ses billets. »

Le projet de loi sera envoyé à l'examen des bureaux pour la nomination d'une commission spéciale.

M. LE MINISTRE DES FINANCES dépose ensuite le projet de loi portant fixation du budget des dépenses et des recettes de l'exercice 1872.

M. WOLOWSKI propose un projet sur la Banque de France et la circulation de ses billets.

Ce projet consiste dans une émission de 100 millions de petites coupures par la Banque de France et dans le remboursement à la Banque de 600 millions par un emprunt en bons du Trésor, qui sera remboursable en trente ans au moment d'un amortissement.

A partir de la cinquième année, tout ou partie pourra être remboursé.

Le remboursement s'effectuera chaque année par dixième.

M. Wolowski propose de renvoyer sa proposition à la commission qui est chargée d'examiner le projet de loi de M. le ministre des finances.

M. Wolowski demande l'urgence de sa proposition.

M. POUYER-QUERTIER ne s'oppose pas à l'urgence ; mais le gouvernement est complétement opposé à l'amendement de M. Wolowski.

L'urgence sur la proposition de M. Wolowski est déclarée et cette proposition renvoyée à la commission du projet de loi de M. Pouyer-Quertier.

L'Assemblée aborde à ce moment l'examen des pétitions. Plusieurs pétitions demandent une amnistie pour tous les crimes et délits politiques commis depuis le 4 septembre 1870. Le rapporteur, au nom de la commission, combat les conclusions de ces pétitions dont les auteurs, dit-il, auraient dû, puisqu'ils parlaient au nom de l'humanité, penser aux otages, aux prêtres et aux soldats tués parce qu'ils faisaient leur devoir. La parole est aujourd'hui à la justice. Les pétitionnaires demandent que les accusés soient distraits aux conseils de guerre.

Les conseils de guerre, de l'avis de la commission, ont seuls le droit de reconnaître des crimes d'hommes pris les armes à la main. La commission propose la question préalable. (Applaudissements à droite.)

M. NAQUET. — Il y a une proposition d'amnistie générale déjà proposée. Je me réserve de discuter cette question au moment où le rapport sur cette proposition sera fait.

M. LE RAPPORTEUR appuie les conclusions de son rapport. Il rappelle que les chefs de l'insurrection, laissant leurs partisans combattre derrière les barricades, se sont enfuis et cachés à l'étranger, attendant un retour de fortune. Il flétrit cette conduite. (Applaudissements à droite.)

M. CASTELNAU, au milieu du bruit et des interruptions, vient combattre les conclusions de la commission. Il rapproche des dangers dont on parle, ceux que font courir à la France les divers prétendants qui se disputent le pouvoir.

M. BRISSON. — Nous ne nous opposons point à l'ordre du jour, mais le vote actuel ne préjuge pas la proposition d'amnistie pour les crimes politiques que plusieurs de nos collègues et moi nous avons déposée. C'est dans ce sens que nous demandons que la question préalable ne soit pas adoptée.

---

rir à l'endroit où il avait laissé mon père.

» Une bien douloureuse nouvelle l'y attendait.

» Tous les blessés appartenant à l'armée de Condé avaient été égorgés dans la chaleur du combat...»

Ici Jacques fut interrompu par un cri d'horreur que poussa Adrienne.

En même temps l'ancien soldat de la république se voilà le visage de ses deux mains.

— J'ai aussi vu cela, murmura-t-il comme s'il se parlait à lui-même... Ah ! si j'avais été là pour le couvrir de mon corps. .

Jacques serra la main de Vivant, pendant qu'Hélène, assise sur les genoux d'Adrienne, se suspendait à son cou, comme si elle voulait lui faire oublier l'émotion poignante qu'elle venait de ressentir.

Après quelques instans de silence, Jacques reprit son récit où il l'avait laissé.

» M. Hecker, dit-il, chercha le corps de mon pauvre père parmi les morts, qu'on avait réunis dans une prairie hors de la ville, pour leur donner la sépulture. Il le retrouva vêtu encore de son uniforme, et percé de trois nouvelles balles, qui avaient dû le tuer sans lui faire subir de nouvelles souffrances.

» Comme les troupes françaises s'étaient retirées, M. Hecker put obtenir de son collègue le bourgmestre de l'endroit l'autorisation d'enlever le corps de mon père auquel il fit creuser une tombe separée dans le cimetière de la ville : un prêtre assista à l'enterrement qui eut lieu le lendemain.

» Ainsi nous étions orphelins ! continua Jacques. Plus orphelins, puisqu'au malheur de ne plus avoir de famille, se joignait pour nous celui de n'avoir plus de patrie! M. Hecker fut admirable dans cette circonstance. Il n'insulta pas à notre irréparable malheur en nous offrant des consolations banales, mais sa femme et lui promirent de ne jamais nous abandonner, dût notre vie entière s'écouler près d'eux.

« Je prolongerais ce récit jusqu'à demain, mes amis, que je ne finirais pas de vous raconter tout ce que ces deux êtres excellents ont fait pour nous. Soins de tous les instants, attention délicate continuelle, sollicitude éclairée, nous avons tout trouvé là, avec une suite qui ne s'est pas démentie un seul jour pendant six années, et a fallu que l'amour de la terre natale fût bien puissant dans mon cœur pour ne s'être point évanoui dans l'hospitalité si tendre du bourgmestre de Kopitz.

» Quand il s'est agi de faire quelques démarches pour rentrer en France, ce fut M. Hecker qui m'engagea à m'adresser aux autorités du pays. Vous m'avez expliqué, Vivant, comment il s'est fait que mes lettres sont restées sans réponse. Plus tard, lorsque j'ai éprouvé le besoin impérieux de mettre moi-même fin à mon exil, M. Hecker n'a point traité ce projet de folie, et ses observations ont eu plutôt pour but d'en régler l'exécution que de m'en détourner. Au moment de notre départ, il m'a remis intacte la somme que mon père lui avait confiée, et quoi que j'ai pu lui dire, il a absolument voulu nous accompagner les deux premiers jours de notre longue route. »

— C'est ça un homme ! s'écria Vivant avec un attendrissement enthouisiaste. Et dire qu'un bourgmestre *kinserlick*, qui ne vous était rien du tout, a été si bon, tandis que des misérables, que votre père...

« Notre voyage, interrompit Jacques en reprenant son récit, ne fut signalé par aucun accident fâcheux. Partout nous trouvions aide et protection au premier abord, et quand on savait notre histoire, c'était à qui nous adresserait des vœux ou nous ferait des présents. Le plus souvent les aubergistes ne voulaient pas recevoir le prix de la dépense que nous avions faite chez eux, et quelquefois ils nous pressaient de nous reposer pendant quelques jours sous leur toit; mais je marchais vers la France, et à chaque pas qui me rapprochait d'elle je sentais croître ce désir insatiable de la revoir qui dévorait mon cœur depuis des années.

Enfin ce rêve chéri devint une réalité!

» Il y a de cela huit jours aujourd'hui, qu'en sortant d'une gorge de la forêt Noire, nous nous trouvâmes sur le bord d'un grand fleuve qui roulait ses ondes calmes et transparentes entre des collines couvertes de la douce verdure du printemps. Les hauteurs de la rive opposée, qu'éclairaient les dernières lueurs du soleil à son déclin, me parurent mille fois plus belles que la contrée que nous laissions derrière nous. Ce ne pouvait être encore la terre de l'exil qui resplendissait ainsi. La route que nous suivions aboutissait à un large pont de bateaux, vers lequel je dirigeai notre cheval en pressant son pas.

» Arrivé sur l'autre bord, j'aperçus à quelque distance un grand poteau bariolé de plusieurs couleurs; je m'en approchai, et sur une planche arrondie que supportait celle de sa face qui regardait a route, je lus ce mot... ce seul mot : FRANCE !

» Ma vue se troubla... mon cœur bondit dans ma poitrine comme un agneau qui aperçoit sa mère... Je pris ma sœur dans mes bras frémissants de joie, et je tombai à genoux sur le bord du chemin...

» Puis je déposai Hélène à côté de moi, au sommet d'un petit tertre de gazon, et me penchant sur cette terre aimée et bénie, je la pressai de mes lèvres brûlantes, je la caressai avec mes mains avides, je lui adressai des paroles d'amour auxquelles j'aurais voulu donner la puissance d'arriver jusqu'au plus profond de ses entrailles maternelles. Mes sens étaient insuffisants à servir mon ivresse toujours croissante. Je désirais tout voir d'un seul regard; tout embrasser dans une seule étreinte ! Si en se moment le sol de cette chère patrie se fût entr'ouvert et m'eût englouti dans son sein, je sens que je serais mort en continuant à le bénir.

» La voix d'Hélène qui m'appellait m'arracha à mon extaxe : nous nous remîmes en marche.

» Aucune parole ne saurait peindre la volupté que je trouvais à me tenir au milieu des flots de poussière que notre petit cortége soulevait sur son passage; c'était la France que je respirais encore après l'avoir couverte de mes baisers!

Comme je marchais légèrement ! avec quel orgueil je me disais : « Je suis ici » chez moi; j'ai le droit d'y vivre et d'y » mourir; on pourra m'y tuer, on ne » m'en chassera jamais ! »

« Quand nous eûmes cheminé une heure environ, nous atteignîmes un grand village, à l'entrée duquel se trouvait un corps-de-garde, dont la sentinelle nous arrêta.

» On nous fit entrer au poste, où un officier me demanda, avec une politesse affectueuse, ce que j'étais.

» — Français, et fils d'émigré, répondis-je.

» — Et vos parens, que sont-ils devenus ? reprit l'officier avec un accent plus affectueux encore.

» — Ils sont morts en exil.

» — Où sont vos papiers ?

» — Je n'en ai pas.

» — Quoi ! l'ambassadeur de la République française, dans le pays d'où vous venez, ne vous a pas fait parvenir l'extrait de votre acte de radiation ? me demanda l'officier, d'un ton qui trahissait une véritable sollicitude.

» — Non, repartis-je, un peu inquiet de ses difficultés que je n'avais pas prévues. Je n'avais rien demandé, et l'on ne m'a rien envoyé.

» — Mais, mon pauvre garçon, je vais être obligé de vous faire reconduire à la frontière, me dit l'officier.

La suite au prochain numéro

MODES

Madame DEPOILLY a l'honneur d'annoncer aux dames de Roubaix qu'ellle vient d'ouvrir un magasin de modes (*aux Quatre Saisons*) rue Pellart, n° 5 et les invite à venir visiter son bel assortiment de fleurs et de plumes de premier choix ainsi que rubans et turquoises.

Ayant nouvellement reçu plusieurs modèles de Paris (haute nouveauté) pour dames, demoiselles et enfants, elle espère que son genre de travail plaira au bon goût de ces dames et qu'elles l'honoreront de leurs visites.

Enghlis spoken.—Fashionable millenery.

1918